

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2017 à DOLE

Etaient présent :

Les représentants des clubs de :

Arcey , Asnans , Auxonne, Avigney , Belfort 1ere Cie, Belfort Savoureuse, Besançon Arc Club, Besançon le décoche, Brienon , Chagny, Chalon s/ Saône, Chatillon , Chenove, Chevigny st Sauveur, Corre, Cosne s/ Loire, Dampierre s Salon , Dijon , Dole , Grandvillars , Gray , Is s/ Tille , La Chapelle Thècle, La Charité s/ Loire, Le Creusot , Les Cadets d'Auxerre , Lons Le Saunier , Lure , Macon , Maiche, Marchaux , Marsannay , Meursault, Montceau les Mines, Morez, Pontarlier , Port s/ Saône, Saint Apollinaire, Saône , Semur en Auxois, St Julien sur Suran, Tavaux , Thise , Tonnerre, Torpes, Valdoie , Vesoul.

Les membres du comité directeur :

Mesdames BARRAUD, BASSO, BATAULT, COQUARD, DE GRANDIS, GAUBEY, GRUT-HACHET, MIGLIORINI, PUGEAUX.

Messieurs BULLE, COLLIN, FABIO, GAMARD, GATEAU, LAFOREST, LECLAIRE, MERLE, MITAUT, TOGGWILER, TRAPET, VENANT, VIROULET.

Les cadres techniques ;

Véronique CLERC, Patrice FRANCOIS.

Etaient excusés ;

Les clubs de :

Vercel, St Claude, Cluny, Moneteau, St Martin du Tertre, Sens, Belfort le Lion

Madame Harmony Bouvier membre du comité directeur, Monsieur Sébastien Brasseur cadre technique fédéral.

Etaient absent les clubs de :

Arbouans, Autun, Auxerre 1ere, Beaune, Belleneuve, Bourbon Lancy, Champagnole, Epinac, Etrigny, Fleury, Gueugnon, Joigny, Louhans, Marnay, Morvillars, Nevers, Paray le Monial, Parcey, Pourrain, Saint Fargeau, Saint Lupicin, Saint Martin d'Heuille, Venarey les Laumes, Villeneuve sur Yonne.

47 clubs sont présents sur 78, représentants 197 voix sur 281.

Le quorum est atteint.



Accueil par le président.

M. Christian LAFOREST ouvre la séance à 10 h00.

Il remercie le club de Dole et son président Romain Ziegler qui nous accueillent, la ville de Dole pour la mise à disposition de la salle bien équipée et très agréable.

Il remercie l'ensemble des représentants des clubs présents et les différentes commissions pour le travail effectué depuis novembre 2016. Un grand merci au secrétaire général, Gérard Gateau pour le travail accompli auprès des instances administratives et pour la préparation de cette réunion.

Il remercie les vérificateurs aux écritures, Richard Talour et Françoise Désiré, ainsi que les trésoriers pour avoir mené à bien la fusion absorption.

Véronique Clerc, cadre technique de Franche Comté à temps partiel est devenu cadre régionale Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1^{er} Février.

Cinq archers de Bourgogne-Franche-Comté sont sélectionnés dans les équipes de France pour participer au Championnat d'Europe à Vittel du 7 au 12 mars 2017. Les licenciés du comité régional sont sollicités pour aller encourager nos représentants.

Le secrétaire Gérard Gateau présente les modalités des votes pour l'élection des délégués des clubs.

Election des délégués des clubs régionaux à l'Assemblée Générale de la FFTA du 25/03/2017.

Des scrutateurs sont sollicités afin de contrôler les votes des participants.

Deux volontaires se présentent ; Sylvaine MIGLIORINI et Jean Louis GAMARD.

Un appel à candidature a été lancé le 08/12/2016 auprès de tous les clubs pour une réponse avant le 24/01/2017.

A la date fixée, 10 licenciés avaient envoyé leur candidature.

Une liste des candidats a été établie et diffusée auprès de tous les clubs le 30/01/2017, ainsi que l'invitation à l'Assemblée Générale extraordinaire prévue le 11/02/2017.

Des bulletins avec la liste des candidats ont été imprimés.

Ils ont été distribués à tous les représentants des clubs présents le jour de l'élection en fonction du nombre de voix porté par chaque club suivant leur nombre de licenciés au 31 août 2016. Le même nombre de bulletins blancs y était joint.

Liste des candidats :

BARGOT Pierre	BARRAUD Dominique	CRENN Philippe	DE GRANDIS Marie Antoinette
GATEAU Gérard	HENRIOT Didier	LAFOREST Christian	LECLAIRE Claude
TOGGWILER Hervé	VIROULET Pierre		

Secrétariat : Gérard GATEAU 21 rue de la place Pageot

71300 MONTCEAU LES MINES Tel : 03 85 58 85 03 Email : gateaug@sfr.fr

Un vote à bulletin secret est organisé par les scrutateurs.

Les votes terminés, les scrutateurs procèdent au dépouillement.

Sur 197 voix possibles, les différents candidats ont obtenu :

LAFOREST Christian	196 voix	élu
LECLAIRE Claude	193 voix	élu
GATEAU Gérard	193 voix	élu
DE GRANDIS Marie Antoinette	192 voix	élue
BARGOT Pierre	192 voix	élu
CRENN Philippe	192 voix	élu
TOGGWILER Hervé	188 voix	élu
VIROULET Pierre	175 voix	élu

Ces huit candidats représenteront le comité régional Bourgogne-Franche-Comté à l'Assemblée Générale de la FFTA LE 25 /03/2017 ;

Les suppléants sont :

BARRAUD Dominique	172 voix	suppléante
HENRIOT Didier	144 voix	suppléant

Suspension de séance.

L'assemblée générale extraordinaire est suspendue quelques instants à la demande de Thierry Venant ancien président de la ligue de Franche Comté pour mettre au vote à main levée le compte rendu de l'assemblée générale de sa ligue du mois de novembre 2016 par les clubs Franc-Comtois.

Le quorum étant atteint par 94 voix sur 121 possible, le compte rendu est adopté par 94 voix sur 94.

L'Assemblée générale extraordinaire peut reprendre.

COMMISSION DE DISCIPLINE.

La responsable, Hamony Bouvier étant absente pour raisons personnelles, la commission est en cours de structuration et présentera prochainement ses travaux.

COMMISSION PARA ARCHERIE.

Hervé Toggwiler évoque la discussion en cours d'un protocole d'accord entre la FFTA et la FFH concernant le Haut Niveau et l'uniformisation de la classification au niveau national.

Une fiche sera élaborée pour permettre à l'ensemble des arbitres de pouvoir contrôler les équipements des sportifs handicapés FFH. Elle devrait être mise en place lors des championnats de France Handisport le 17-18-19 mars à Calais.

COMMISSION LABELLISATION.

Thierry Venant présente le bilan de la campagne 2017.

19 dossiers ont été déposés pour l'ensemble du comité régional. 4 dossiers ont été validés pour la Franche-Comté, un n'a pas été validé, la demande concernait un label déjà en cours.

13 ont été validés pour la Bourgogne, un n'a pas été validé pour la même raison que la Franche Comté.

Le nombre de club labellisés est encourageant. Thierry invite les clubs à se structurer et à déposer une demande lors de la prochaine campagne en octobre 2017.

Il rappelle que lors du dépôt du dossier, chaque club doit être à jour de l'envoi de son compte rendu d'assemblée générale. Celui-ci doit comprendre le rapport d'activité, la liste des participants, le bilan financier, le prévisionnel et doit être envoyés au comité départemental et au comité régional.

L'affichage de l'organigramme dans les structures du club, une meilleure structuration des entraînements, nombre et horaires, participent à l'obtention d'un label.

Thierry Venant remercie Gérard Gateau pour la Bourgogne et Véronique Clerc pour la Franche-Comté pour le traitement des dossiers label.

COMMISSION SPORTIVE ET CALENDRIER.

Gilles Collin et Marie Antoinette De Grandis présentent les nouvelles dispositions pour les équipes en DR et DRE.

Division Régionale

Il est demandé à chaque équipe de participer à trois concours dont 2 en Fita et 1 fédéral. Un formulaire sera à remplir par l'arbitre du concours. Les résultats des trois meilleurs scores des archers du club (de cadet à SV) sur le même concours seront pris en compte. La mixité est autorisée (2 femme + 1 homme = une équipe féminine). Il ne sera retenu qu'une équipe femme et une équipe homme par club et par arme. Pas de limitation du nombre d'équipes dans cette filière. Déclaration des équipes avant le 15 avril 2017. Fin de la période de prise en compte des scores, 31 août 2017.

Division Régionale Excellence.

Candidatures à déposer avant le 17 avril 2017. L'inscription d'une équipe pour la saison s'élève à 90 euros. Pour cette saison, la priorité sera donnée aux équipes DRE présentes la saison passée sur la filière régionale.



Le règlement des inscriptions s'effectuera auprès du comité régional qui reversera aux organisateurs la part de chaque équipe.

Le comité directeur du comité régional du matin du 11/02/2017, a retenu la solution des matchs par poules dans l'attente de nouvelles directives nationales.

A l'issue de la saison les équipes de D2 qui redescendent intègrent la DRE. L'équipe finaliste de la DRE 2017 pourra participer à la finale nationale de DRE en vue de monter en D2. Le nombre d'équipes entre 8 et 16 sera fonctions des directives fédérales dans les années à venir.

Aux organisateurs de manches de DRE, il est demandé de prévoir l'installation de 30 cibles en rythme ABC ou de 24 cibles en rythme ABCD.

Dates des manches 2017, le 7 mai à Besançon AC, le 3 juin à Meursault, le 2 juillet à Dijon.

Des cahiers des charges ont été établis pour les compétitions régionales et seront à disposition des clubs organisateurs.

Le championnat régional salle adultes s'effectuera bien en deux séries pour le qualificatif.

Le calendrier.

Il est demandé aux clubs de faire parvenir 3 dates de concours à la commission avant la fin du mois.

Afin de ne pénaliser personne, il sera tenu compte des compétitions nationales ainsi que des doublons pour que les compétitions ne soient pas proches les unes des autres.

Les participants évoquent les difficultés de partager les salles et les stades avec d'autres disciplines. Il leur apparait difficile de choisir des dates sur une année entière voir sur une période de 6 mois.

COMMISSION JEUNES.

Jean Louis GAMARD présente les 6 points étudiés par la commission.

- Présence des conseillers techniques régionaux sur les grandes échéances.
- Motiver les poussins et benjamins pour les faire participer aux compétitions.
- Présentation de la filière Clubs formateurs et ETAF et des critères d'entrée dans la filière.
- Projet d'organisation de stages pendant les vacances de Pâques et en août conformément à ce qui se faisait en Franche-Comté.
- Les jeunes participeront au TNJ de Riom et Yzeure, Sarcelles étant trop éloigné. Les jeunes seront sélectionnés dans les ETAF, les stages du comité régional et les jeunes sélectionnés aux France salle.
- Projet de création d'une DR jeunes en FITA.

La mixité est autorisée dans les équipes benjamins, minimes.

COMMISSION PARCOURS.

La commission parcours travaille dans un premier temps sur l'Open de France nature les 5, 6, 7 mai à Préaux. Pour une gestion correcte, la commission a choisi de sélectionner seulement une équipe homme et une équipe femme pour représenter le comité régional. Ce choix a été fait en fonction de la capacité des archers à tirer en équipe. Il sera envisagé de présenter une ou deux équipes supplémentaires les prochaines années en fonction des performances des archers et des décisions fédérales. Pour l'instant il manque des féminines pour mettre en place une deuxième équipe.

COMMISSION FORMATION.

Les assistants entraîneurs et les entraîneurs doivent s'inscrire directement sur leur « espace licencié » à la rubrique « gestion des formations ». Toutes les informations sur le site du comité régional.

Cette formation coûte 90 €, elle n'est pas diplômante mais pourrait devenir un prérequis à l'entrée en formation entraîneur 1.

Le coût des formations entraîneur 1 et 2 s'élève à 250 € chacune. Ce prix comprend outre les heures des cadres technique et leur déplacement, la fourniture d'un document pédagogique et les suivis pédagogiques en club. En plus il permet aux candidats de pouvoir assister aux stages et aux entraînements des groupes ETAF, ce qui ne se faisait pas jusqu'à présent en Franche Comté.

La formation Entraîneur 2 sera mise en place en fonction du nombre de candidats inscrits.

Des stages de formation continue sont proposés au cours de l'année au prix de 45€. Voir les détails sur le site du comité régional.

Une aide à la formation peut être sollicitée auprès des CDOS dans certains départements. Des dossiers sont à remplir pour cela et il faudra fournir des justificatifs.

Thierry VENANT rappelle aux clubs Franc-Comtois que le projet des formations de l'ancienne ligue n'aurait pas pu être maintenu sur la durée au même tarif, le prix de ces formations ayant été minoré par rapport à leur coût réel.

COMMISSION MEDICALE.

Pierre Fontaine médecin du comité régional demande aux médecins référents de chaque département de se rapprocher de lui, afin de compléter leur dossier pour finaliser leur homologation.

Intervention de Monsieur le Député Maire Jean Marie SERMIER.

M. Sermier a honoré de sa présence cette assemblée. La ville de Dole est au cœur de la nouvelle région et c'est avec beaucoup de plaisir qu'il accueille toutes les délégations sportives dans sa ville. Il a découvert le tir à l'arc grâce au club de Dole et à travers les activités périscolaires. C'est un sport qui fait rêver les enfants précise-t-il. Il comprend la difficulté de travailler en harmonie dans la nouvelle région. La ville de Dole restera disponible pour nous accueillir lors de nos prochaines réunions, et pourquoi pas pour y établir un futur siège social du comité régional. Il remercie tous les bénévoles et nous félicite de faire un si beau sport dans l'intérêt général.

M. Christian Laforest remercie M. le Député Maire de sa présence et a pris note de l'intérêt de la ville de Dole pour le tir à l'arc. Il rappelle la présence au plus haut niveau des archers de la région Bourgogne-Franche-Comté et la sélection de cinq d'entre eux au Championnat d'Europe en salle de Vittel. Ils constituent 30% de la sélection Française. La région reste un berceau de champion.

COMMISSION ARBITRAGE.

Philippe Crenn, Président de la Commission Régionale des Arbitres a réuni un comité de pilotage afin d'organiser et d'harmoniser les activités d'arbitrage de la nouvelle région. La secrétaire sera Valérie Grut-Hachet et le responsable de la formation Jean Pierre Veray. Le calendrier des arbitrages sera établi par département en Bourgogne et par Yves Cayot en Franche-Comté.

Un président de club déplore que l'on ne privilégie pas les arbitres de son club lors des compétitions qu'il organise. Le PCRA répond que cela dépend de certains critères : la volonté des arbitres, leur disponibilité, leur option. Il rappelle qu'un arbitre doit se consacrer uniquement à l'arbitrage lors des compétitions pour lesquels il a été nommé.

Un dédommagement des frais de déplacement est mis en place au niveau régional pour tous les arbitres. Un tableau récapitulatif est présenté, voir le document joint. Certains présidents soulèvent le problème du coût supplémentaire que cela va engendrer pour les clubs. Il est rappelé que suivant le format de la compétition certains d'entre eux reçoivent une aide du comité régional ou de la fédération à ce titre. La formation des nouveaux arbitres est gratuite pour l'instant.

Un candidat ne sera pas en mesure de passer l'examen sans l'accord de son formateur.

Cynthia Gauthey est uniquement formateur parcours 3 D nature. Chaque arbitre formateur bénéficie d'une formation spécifique au niveau fédéral renouvelable tous les 3 ans. 6 nouveaux arbitres prêteront serment ce jour.

Deux sessions de formation continue sont prévues, l'une avant la saison salle et l'autre avant la saison extérieure. Il est rappelé qu'à partir du 1er septembre 2017, il sera obligatoire d'avoir effectué deux arbitrages sur une saison pour valider la carte d'arbitre.

COMMISSION DES FINANCES

Les représentants des clubs de Pontarlier et de Port sur Saône ont quitté l'assemblée pendant l'arrêt de la séance, le nombre de voix total des présents est maintenant de 190 voix.

Les vérificateurs aux écritures, Françoise Désiré et Richard Talour présentent leur compte rendu. Ils n'ont relevé aucun problème, ils préconisent seulement de placer les timbres dans la ligne de compte 626.

La gestion du 1^{er} novembre au 31 décembre s'est bien déroulée avec l'intégration des salariés. Le trésorier général, Jean Louis Mitaut présente le bilan et commente les différents comptes.

Le bilan est soumis au vote de l'assemblée. A l'unanimité des présents, 190 voix sur 190 quitus est donné au trésorier.

Le trésorier général présente le prévisionnel pour 2017. A l'unanimité des présents, 190 voix sur 190 il est adopté.

Après quelques échanges entre les participants, le tarif des différentes cotisations du comité régional est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Les cotisations suivantes sont proposées ;

Cotisation licence compétition	20 €	190 voix ; adopté à l'unanimité
Cotisation licence jeunes	10 €	190 voix ; adopté à l'unanimité
Cotisation licence pratique en club	18€	158 voix pour / 32 abstentions adopté
Cotisation licence sans pratique	10€	188 voix pour / 2 abstentions adopté
Cotisation licence poussins	10€	190 voix ; adopté à l'unanimité

La prestation de serments de nouveaux arbitres.

M. Daniel CARRION de St Apollinaire, Nathalie CORIS de Valdoie, Jean DUBOZ de Champagnole, William OLENDROWICZ de Brienon, Richard TALOUR de Chevigny, Jean Marie TOUSSAINT de Valdoie sont appelés à la tribune. Ces nouveaux arbitres prêtent serment devant l'assemblée en lisant ensemble à haute voix le texte traditionnel. Ils signent tous le procès verbal les consacrant arbitres fédéraux.

M. Christian Laforest remercie tous les représentants des clubs présents, il remercie également Romain Ziegler le président du club de Dole pour son accueil et l'organisation de cette journée.

Le verre de l'amitié est proposé par la municipalité pour clôturer cette journée.

Fin de l'assemblée générale extraordinaire à 18h 15.

Le président,

Christian LAFOREST

Le secrétaire général,

Gérard GATEAU